

# Recours et options en matière d'immigration au Canada

**IMPORTANT** : L'information contenue dans cette fiche vise à présenter les **principaux recours et options généralement disponibles** en matière d'immigration au Canada. Elle ne vise pas à servir de conseils juridiques ou à remplacer l'avis juridique donné par une avocate ou un avocat.

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION AU CANADA

### Options disponibles en cas de refus

Lorsqu'une **demande d'immigration** au Canada est **refusée**, que ce soit un **visa**, un **parrainage familial**, une **demande de résidence permanente** ou une **demande d'asile**, il existe différents **recours** selon le **type de refus** et les **raisons invoquées**. Certains **recours** permettent de **faire appel** de la **décision**, d'autres permettent de **demandeur une révision** ou de **soumettre une nouvelle demande** avec des **preuves corrigées**.

#### Ressources gouvernementales officielles

- [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#) : Pour vérifier l'état des demandes, les formulaires et les délais.
- [Cour fédérale du Canada – Immigration et protection des réfugiés](#) : Pour les demandes de révision judiciaire ou contestation de décisions d'IRCC, etc.
- [Section d'appel de l'immigration \(SAI\)](#) : Pour les appels concernant le parrainage familial, etc.
- [Section d'appel des réfugiés \(SAR\)](#) : Pour contester une décision de la protection des réfugiés, demande d'asile, etc.

#### Trouver un avocat spécialisé ou consultant en immigration :

- [Barreau de l'Ontario](#)
- [Cliniques juridiques locales](#)
- [Consultant en immigration](#)

Le **tableau** ci-dessous présente les principaux **types de refus**, les **recours possibles**, les **délais** et la **manière de procéder** pour chaque situation.

Type de demande	Recours possibles	Délai / Conditions
<b>Visa temporaire</b> (visiteur, étudiant, travailleur temporaire)	<b>Nouvelle demande</b> avec des informations ou documents complémentaires OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>Nouvelle demande</b> : aucun délai  <b>Cour fédérale</b> : <b>30 jours</b> après la décision initiale du refus

Type de demande	Recours possibles	Délai / Conditions
<b>Parrainage familial</b> (conjoint, partenaire de fait, enfants à charge, parents, grands-parents, autres membres de la famille)	<b>Appel</b> auprès de la <b>Section d'appel de l'immigration (SAI)</b> de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>SAI : 30 jours</b> après la décision initiale du refus  <b>Cour fédérale : 30 jours</b> après la décision initiale du refus
<b>Demande d'asile / protection des réfugiés</b>	<b>Appel</b> auprès de la <b>Section d'appel des réfugiés (SAR)</b> , de la CISR OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>SAR : 15 jours</b> après la décision initiale du refus  <b>Cour fédérale : 30 jours</b> après la décision initiale du refus
<b>Résidence permanente – motifs humanitaires</b>	<b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	Généralement <b>15 à 30 jours</b> selon le type de refus après la décision initiale du refus
<b>Permis d'études</b>	<b>Nouvelle demande</b> avec des informations ou documents complémentaires OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>Nouvelle demande :</b> aucun délai  <b>Cour fédérale : 30 jours</b> après la décision initiale du refus
<b>Permis de travail</b>	<b>Nouvelle demande</b> avec des informations ou documents complémentaires OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>Nouvelle demande :</b> aucun délai  <b>Cour fédérale : 15 à 30 jours</b> après la décision initiale du refus

Type de demande	Recours possibles	Délai / Conditions
<b>Programme des candidats des provinces (ex. OINP pour l'Ontario)</b>	<b>Nouvelle demande</b> avec des informations ou documents complémentaires OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>Nouvelle demande :</b> aucun délai  <b>Cour fédérale : 15 à 30 jours</b> après la décision initiale du refus
<b>Entrée expresse</b>	<b>Nouvelle demande</b> avec des informations ou documents complémentaires OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>Nouvelle demande :</b> aucun délai  <b>Cour fédérale : 15 à 30 jours</b> après la décision initiale du refus
<b>Programme de l'expérience canadienne (CEC)</b>	<b>Nouvelle demande</b> avec des informations ou documents complémentaires OU <b>Révision judiciaire</b> auprès de la Cour fédérale (erreur de droit ou de procédure)	<b>Nouvelle demande :</b> aucun délai  <b>Cour fédérale : 15 à 30 jours</b> après la décision initiale du refus

## DEMANDE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION REFUSÉE

### Information générale

Lorsqu'une **demande en matière d'immigration est refusée** au Canada, plusieurs options peuvent être envisagées selon le type de demande et les motifs du refus.

#### 1. Comprendre les motifs du refus :

- La lettre de refus transmise par **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** précise généralement la décision avec les raisons pour lesquelles votre demande a été rejetée et si cette option vous êtes offerte, comment faire appel de la décision.

## 2. Explorer les options possibles

- Selon la situation, plusieurs démarches peuvent être envisagées, par exemple :
  - Soumettre une **nouvelle demande** après avoir corrigé ou bonifié les documents ;
  - Présenter un **appel** si la loi le permet (par exemple devant la Section d'appel de l'immigration, pour certains types de décisions) ;
  - Demander un **contrôle judiciaire** auprès de la Cour fédérale du Canada si une erreur de droit ou de procédure est soupçonnée.

## 3. Obtenir un avis juridique

- Il peut être utile de consulter un avocat ou un représentant autorisé en immigration afin d'évaluer les options les plus appropriées selon les circonstances du dossier.

## 4. Délais et processus

- Les délais de traitement varient selon la voie choisie. Un nouvel examen ou un appel peut prendre plusieurs mois, parfois plus d'un an.

## AIDE JURIDIQUE

### Consulter avocat ou consultant

Il est fortement recommandé de **consulter un avocat ou un conseiller en immigration autorisé** lorsque vous faites face à un refus ou que vous souhaitez contester une décision. Un professionnel qualifié peut :

- Évaluer les raisons du refus et déterminer les recours possibles.
- Aider à préparer un appel ou une demande de révision judiciaire.
- S'assurer que tous les documents et preuves sont correctement présentés pour maximiser les chances de succès.
- Conseiller sur les délais et procédures spécifiques à respecter pour chaque type de demande.

Le **Centre d'information juridique de l'Ontario** offre des services confidentiels gratuits en français et en anglais d'information juridique et de référencement à toute personne ayant un problème juridique qui se situe en Ontario. **Prenez un rendez-vous en ligne** ou **appelez-nous au 1 (844) 343-7462** (sans frais) pour avoir une rencontre d'information juridique de 30 minutes.



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada



**La Fondation  
du droit  
de l'Ontario**

*Améliorer l'accès à la justice*